



MG International
make pools safer and cleaner



MG International S.A.

**Rapport de gestion du Conseil d'Administration à
l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle 2013**

I. Rapport d'activité 2012 – Faits marquants, progrès réalisés et difficultés rencontrées

MG International, filiale à 58% de Maytronics Ltd, regroupe plusieurs branches d'activité au sein du marché des équipements de piscine.

La branche piscine privée exploitée depuis le siège situé à La Ciotat, opère sous la dénomination commerciale de Maytronics France et participe ainsi au renforcement de la marque Maytronics au niveau mondial.

Cette branche propose sur le territoire français aux revendeurs et aux fabricants de matériel de piscine :

- des solutions de nettoyage des piscines avec les gammes de robots électriques de marque Dolphin
- des systèmes de sécurité des piscines avec les couvertures automatiques Aqualife, et les alarmes de piscines de marques Aqualarm et Aquasensor

Elle propose également aux opérateurs de bassins à usage collectif des solutions de nettoyage des piscines à travers une gamme dédiée de robots électriques de marque Dolphin.

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé en France, par des ventes B to B aux magasins et constructeurs de piscines. Les alarmes de piscine sont également commercialisées aux Etats-Unis, par l'intermédiaire de la société sœur Maytronics USA.

De nombreuses synergies ont été mises en place avec Maytronics Ltd sur cette branche. MG International – Maytronics France est désormais concentrée sur le marketing et la vente des équipements de piscine (robots de piscine, couvertures de piscine et alarmes), et ne conserve en France que la production des couvertures de piscines, qui sont réalisées sur mesure pour chacun des bassins à équiper.

La branche piscine publique exploite une technologie de prévention des noyades dans les piscines publiques par video-surveillance assistée par ordinateur.

Cette branche est basée à l'établissement secondaire sis à Boulogne Billancourt où sont réalisées les études d'implantation des nouveaux systèmes, tandis que les activités de maintenance et de support sur les bassins en services sont réparties entre les équipes françaises et américaines avec la filiale Poseidon Technologies Inc, basée à Atlanta aux Etats-Unis.

La branche piscine publique exploite les marques Poséidon et Avant Guard.

Le chiffre d'affaires est réalisé à part égales entre France et export essentiellement auprès des municipalités et collectivités publiques mais également auprès d'opérateurs privés qui exploitent des piscines collectives.

L'activité de Poséidon aux Etats-Unis à travers la filiale PTI (50 bassins en exploitation) n'est pas incluse dans les états financiers de MG International.

Le contrôle de MG International est exercé par Maytronics Ltd, société de droit israélien fondée en 1983, qui est le créateur et un des leaders mondial des robots électriques de nettoyage de piscine, avec la marque Dolphin.

Maytronics a augmenté sa participation dans MG International en plusieurs étapes depuis 2008, et notamment lors d'une augmentation de capital réalisée le 30 juin 2011. Au 31 décembre 2012, Maytronics détient 58,12% du capital et 68,99% des droits de vote.

Activité 2012 par Business unit

Branche Piscine Privée

Robots nettoyeurs de piscine

Stratégie commerciale et pénétration du marché français

Le groupe Maytronics Ltd conçoit et fabrique les gammes de robots nettoyeurs de piscine, sous la marque principale Dolphin, et sous des marques de distributeurs. Maytronics fait partie des leaders mondiaux de ce marché aux cotés de Aquatron/Aquaproducts, de Hayward et de Zodiac.

En France, les parts de marché du robot Dolphin en font le troisième acteur du secteur des robots électriques de nettoyage de piscine.

Une des principales caractéristiques de Maytronics sur ce marché est sa stratégie de développement qui différencie très fortement les offres en fonction des canaux de distribution. Maytronics France peut ainsi mettre en place des politiques de distribution adaptées aux exigences des principaux marchés :

Maytronics privilégie la distribution par les spécialistes de la piscine, disposant de points de vente dédiés :

- Les gammes professionnelles approvisionnent les réseaux de magasin sous enseigne et les pisciniers indépendants
- Les groupes de distribution spécialisés piscine peuvent, selon leurs volumes d'achats, soit accéder à des gammes plus agressives en prix, soit obtenir des fabrications spéciales sous marques propres, qui leur permettent de se différencier

Maytronics adresse également les marchés internet et grande distribution :

- Une gamme de produit est spécialement adaptée à la commercialisation par les revendeurs internet
- Pour le segment des grandes surfaces de bricolage, Maytronics s'appuie sur des distributeurs spécialisés, qui peuvent assurer la formation des points de vente et la logistique.

La distribution en France des robots Dolphin constitue désormais le premier poste du chiffre d'affaires de MG International.

L'année 2012 a connu un important changement dans la distribution des robots de piscine en Europe.

En effet la société Astral, leader européen de la distribution de matériel de piscine, qui était le premier client de Maytronics Israël et proposait à son catalogue uniquement les robots Dolphin, a procédé en 2011 à l'acquisition de la société Aquatron, concurrent direct de Maytronics et second fabricant mondial.

Dès lors Maytronics a cessé toutes relations commerciales avec Astral dans la quasi-totalité des pays européens et MG International s'est vu transférer la commercialisation de plusieurs gammes de robots de piscine de marques d'enseignes, ce qui a constitué sur la saison 2012 un important apport de chiffre d'affaires auprès de comptes clés.

D'autre part, MG International a poursuivi les recrutements dans les équipes commerciales et marketing, pour assurer des relations directes avec les points de vente.

Dans ce cadre, un programme de fidélité 'Maytronics Elite' a été développé à l'attention des pisciniers indépendants.

Ce programme comprend une importante dotation en matériel de promotion sur le lieu de vente, qui donne une meilleure visibilité à la marque. Le programme Elite favorise en outre le cross-selling, en capitalisant sur la notoriété et l'attractivité du robot Dolphin, puisque les conditions d'accession aux niveaux Elite Gold ou Elite Platine sont de présenter dans les points de vente à la fois les robots nettoyeurs Dolphin, les couvertures automatiques Aqualife, et les alarmes de piscine Aquasensor ou Aqualarm.



Dans le cadre de cette stratégie de proximité terrain, les budgets de marketing et de promotion ont été réorientés vers la participation intensive aux différents salons d'enseigne et aux conventions qui sont mises en place par les principaux réseaux du secteur de la piscine.

Ces actions sont ensuite relayées dans chaque point de vente par les responsables commerciaux de secteur, et renforcées en saison par l'intervention depuis le siège d'une équipe de marketing direct (télévente et prise de rendez-vous) et de promoteurs des ventes qui assurent sur le terrain la formation du personnel dans les magasins.

Cette stratégie s'inscrit dans la politique de développement de Maytronics qui, au travers de ses filiales MG International en France, Maytronics USA et Maytronics Australia, accroît ses ressources et développe en interne un puissant département marketing et ventes, au-delà de ses capacités d'innovation et d'excellence industrielle.

Ces actions ont permis sur l'année 2012 d'augmenter la part de marché des robots Dolphin, grâce notamment au succès de l'implantation de la gamme Dolphin Supreme. Le robot dispose de cartouches de filtration amovibles et accessibles par le haut du robot, qui retiennent les débris et permettent le rinçage rapide par l'utilisateur. Ces caractéristiques sont combinées avec le raccord tournant, anti-emmêlement de câble et la brosse active supplémentaire. Le produit est plébiscité par les utilisateurs et les professionnels pour son rapport prix / efficacité.

La politique de Service Après-Vente, facteur clé de succès sur le marché des robots de piscine

MG International dispose sur le site de La Ciotat d'une unité SAV pour les robots Dolphin, qui combine ses ressources avec le SAV des alarmes de piscine. Ce département SAV, spécialisé sur une gamme courte de produits, est capable d'offrir en pleine saison un délai de réparation garanti sous 48 heures hors temps de transport.



Par ailleurs, MG International a mis en avant en 2012 un concept de SAV délégué avec des pisciniers partenaires, sous la dénomination 'Dolphin Service Minute'.

Les pisciniers formés et qualifiés pour ce système de réparation sont à même d'effectuer des diagnostics de panne instantanés sur tous les robots Dolphin de conception récente (postérieures à 2009), et disposent des pièces de rechange nécessaires pour effectuer des interventions de réparation immédiate « over the counter », tout en maintenant le bénéfice de la garantie constructeur.

Ce système a le double avantage d'augmenter la satisfaction client, avec un temps raccourci d'immobilisation en cas de panne, et de simplifier grandement la gestion du service après-vente.

Le parc de robots Dolphin en activité nécessite également des entretiens courants au-delà de la période de garantie, et MG International propose à ses revendeurs des assortiments de pièces détachées et de consommables, qui permettent aux pisciniers de réaliser des ventes additionnelles, et de prolonger l'usage des robots de piscine des particuliers. Cette politique s'oppose aux stratégies concurrentes de pricing très élevé des pièces détachées, et permettra à long terme d'asseoir la bonne réputation de Maytronics et des robots Dolphin.



Couvertures automatiques de Piscine

Sur le marché des couvertures automatiques de piscine, MG International développe pour la gamme Aqualife un réseau de commercialisation principalement constitué de pisciniers indépendants. Les différenciations produit sont relativement faibles sur ce marché (sauf moteur à eau, voir infra), et les revendeurs pisciniers sont les décideurs quant à la sélection des fabricants.

La stratégie marketing de la gamme Aqualife tient compte de ce contexte de vente « B to B to C », en proposant aux points de vente toute une gamme de services, de formations, et d'aides avant-vente. Avec dix commerciaux terrain et grands comptes, Maytronics dispose d'une équipe capable d'apporter un accompagnement d'ensemble au revendeur, en plan promotionnels, en conseils à l'installation, et en support après vente sur l'ensemble du territoire.

Depuis Mars 2012, Maytronics France commercialise le moteur à eau pour couverture de piscine et le plan de promotion de ce nouveau concept a été décliné dans les principaux événements et médias spécialisés du secteur de la piscine.



Simple, fiable et écologique, la couverture automatique Aqualife « Hydro inside » fonctionne à l'eau sans aucun branchement électrique. Un simple tuyau d'eau relie le moteur au réseau domestique. L'énergie fournie par l'eau sous pression procure au moteur la puissance nécessaire pour faire fonctionner l'enrouleur de la couverture. Le moteur réalisé en matériaux composites élimine les risques de corrosion et de panne électrique. L'environnement est respecté et l'eau utilisée pour actionner le moteur retourne à la piscine et participe à l'appoint d'eau hebdomadaire.

Au delà des avantages écologiques et de fiabilité proposés aux utilisateurs finaux, l'investissement réalisé

dans les outillages de production de la gamme « Hydro inside » permet de changer radicalement la structure de coût du produit final.

Dans le prolongement du lancement des couvertures « Hydro inside », Maytronics a renouvelé les caractéristiques esthétiques et les outils marketing de la gamme Aqualife afin de capitaliser sur une image de leader en innovation, qui entre en cohérence avec le positionnement de la société sur l'ensemble des produits.



L'augmentation du volume de vente de couvertures automatique s'est effectuée en 2012 avec l'outil industriel du site de La Ciotat, dont la capacité de production peut encore doubler (travail en une seule équipe horaire durant la saison 2012, le passage en équipes 2x8 étant possible dès que besoin).

Alarmes de Piscine

Le contexte législatif et réglementaire s'est stabilisé pour les alarmes de piscines. Ainsi l'activité est soumise, en complément de la loi du 3 janvier 2004 relative à la sécurité des piscines privées et de ses décrets d'application, au décret du 18 juillet 2009 qui stipule que seules les alarmes répondant aux exigences de qualité les plus hautes, et contrôlées par un laboratoire indépendant, peuvent être fabriquées ou commercialisées à compter de la saison 2010, alors que la norme était jusqu'alors d'application facultative. Concomitamment, la dernière révision de la norme AFNOR relative aux alarmes par immersion, dans sa version NF P 90 307-1 d'avril 2009, a fortement rehaussé le niveau d'exigence, notamment en ce qui concerne les temps de réactivation des alarmes.

Ces dispositions ont conforté la position des alarmes de piscine dans la panoplie des solutions de sécurité des piscines privées enterrées, en tant que dispositif fiable, autonome, simple à installer et financièrement les plus accessibles.

Ces résultats favorables ont été repris dans une campagne de communication à destination du grand public, diffusée sur les radios locales les plus pertinentes en fonction des implantations nationales des piscines. Il est à noter que cette campagne en faveur de la sécurité des piscines et en particulier de l'alarme de piscine a été conduite en signature conjointe avec le principal concurrent français sur ce marché, dans le but d'augmenter la part de marché globale de l'alarme de piscine parmi les dispositifs de sécurité.

Par ailleurs, la couverture média sur le thème de la sécurité piscine, et des noyades en général, a été très élevée

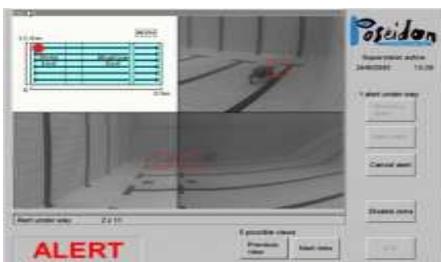
durant l'été 2012, car l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire) a mené cette année une « Enquête Noyades » auprès de tous les services de secours, la dernière étude exhaustive datant de 2009.

L'étude, rendue disponible en décembre 2012, démontre l'efficacité sur le long terme de la loi sécurité piscine dans la réduction des accidents, probablement sous l'action conjointe d'une meilleure prise en compte de la surveillance et des dispositifs de sécurité :

« Cette juxtaposition de résultats suggère une certaine efficacité des dispositifs de sécurité lorsqu'ils sont activés. On peut supposer que les dispositifs en place et activés ont pu contribuer à garder la vie sauve à certains enfants. On peut aussi supposer que l'absence de dispositif ou d'activation du dispositif a pu représenter l'absence de « dernière protection » contre la noyade et contribuer à la survenue du décès »

http://www.invs.sante.fr/surveillance/noyades/noyades_2012_premiers_resultats_definitifs.pdf

Branche Piscine Publique



Poséidon a renforcé en 2012 sa position de référence mondiale en matière de prévention des noyades en piscine publique. Ce sont désormais 211 piscines recevant du public en France, Belgique, Suisse, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Suède, Norvège, Etats-Unis, Japon et Australie qui sont équipées d'un système de surveillance assistée par ordinateur Poséidon.

En dépit de la situation économique qui a affecté les collectivités locales, aussi bien en France qu'à l'export, le chiffre d'affaires 2012 (filiale US inclus) est en légère progression et atteint 3,1 M€. L'activité générée par la business unit connaît ainsi une rentabilité positive et en légère amélioration du fait de son business model permettant d'assurer une récurrence des revenus.



Plusieurs éléments ont en outre renforcé encore la légitimité du système Poséidon au cours de l'exercice 2012 :

- d'une part 3 nouvelles détections de noyades effectives en France et à l'étranger (soit désormais plusieurs dizaines de noyades détectées depuis le lancement du produit) ont confirmé l'efficacité du système dans la prévention des noyades
- d'autre part une étude menée par TUV Rheinland (société indépendante d'essais, d'inspection et de certification) qui a procédé à un contrôle des performances de détection et des fonctionnalités du système dans un bassin équipé et en service a démontré que les engagements commerciaux pris par Poséidon sont respectés une fois les installations mises en service.

A mi-mars 2013, le carnet de commande de Poséidon atteint 3,2 M€ (hors filiale US) dont près de la moitié liées à l'installation de nouveaux systèmes, notamment en Europe Continentale qui redevient un relais de croissance.

Le développement à l'export s'est poursuivi avec la mise en place au cours de l'exercice d'un contrat de distribution exclusif pour la zone Australie-Pacifique permettant d'envisager la signature de nouveaux bassins dès 2013.

II. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

III. Résultats financiers de la S.A. MG International au 31 décembre 2012

La SA MG International affiche un chiffre d'affaires de 16.211 k€ pour l'exercice 2012 contre 12.389 k€ en 2011 soit une augmentation de 31%.

Cette augmentation résulte essentiellement de la vente de robots de piscine Dolphin sur le marché domestique en croissance d'environ 70% et d'une augmentation de près de 40% du chiffre d'affaires généré par la vente des couvertures de piscine Aqualife fabriquées dans l'usine de La Ciotat.

Les consommations de l'exercice s'élèvent à 9.420 k€ en augmentation de 44% pour un taux de marge brute de 42% contre 47% en 2011.

Cette légère baisse du taux de marge brute s'explique essentiellement par la part croissante de l'activité issue de la vente des robots Dolphin. En effet, la marge générée par l'activité robot correspond à une marge de distribution et conduit donc à une érosion du taux de marge global de la société.

Indépendamment de cet effet, l'ensemble des business unit ont un taux de marge brute stable ou en légère augmentation par rapport à 2011.

L'augmentation significative de l'activité permet d'améliorer une nouvelle fois l'absorption des coûts fixes grâce à une bonne maîtrise de l'évolution de ces derniers.

En effet, bien qu'en augmentation de 8% en 2012 à 3.291 k€, les charges de personnel ne représentent plus que 20% du chiffre d'affaires 2012 contre 25% en 2011. Les autres achats et charges externes sont en baisse de plus de 2% à 3.163 k€ et ne représentent plus que 19,5% du CA contre 26% en 2011. Les impôts et taxes hors IS s'élèvent à 196 k€ (en augmentation de 9%) et représentent 1,2% du CA contre 1,4% en 2011.

Les dotations d'exploitation nettes des reprises s'élèvent à -138 k€ en 2012 incluant notamment des reprises de provisions sur de vieux litiges définitivement résolus en cours d'exercice et des reprises pour dépréciation des stocks suite à la mise au rebut de stocks obsolètes.

Les autres produits et charges d'exploitation constituent un gain de 14 k€ en 2012 contre une charge de 924 k€ en 2011 qui faisait suite au passage en perte de vieilles créances douteuses (antérieurement provisionnées).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi bénéficiaire à hauteur de 293 k€ contre une perte de 925 k€ en 2011.

Le résultat financier de l'exercice est une perte de 98 k€ provenant essentiellement des charges d'intérêts (102 k€) liées à la dette envers Maytronics Ltd composée d'un emprunt long terme d'un montant de 3.958 k€ en principal et d'avances de trésorerie pour un montant de 627 k€ intérêts inclus.

Pour mémoire le résultat financier de l'exercice 2011 était impacté à hauteur de 7.918 k€ par la dépréciation des titres de participation d'Adamant Technologie.

Le résultat exceptionnel s'élève à -23 k€ correspondant à des amortissements dérogatoires et à la valeur nette comptable d'immobilisations diverses mises au rebut en cours d'exercice.

Pour mémoire, le résultat exceptionnel 2011 était impacté à hauteur de 936 k€ par la dépréciation du mali de fusion généré en 2006 par la fusion absorption de la société Vision IQ qui portait l'activité Poséidon.

Le poste impôt sur les sociétés correspond au produit d'impôt relatif au crédit d'impôt recherche pour 201 k€.

L'exercice 2012 se solde ainsi par un bénéfice net de 373 k€ contre une perte de 9.837 k€ en 2011.

L'endettement financier (hors prise en compte de la trésorerie disponible) s'élève à 5.141 k€ en légère augmentation et reste principalement composé de la dette senior envers Maytronics pour un montant de 3.958 k€ en principal, des avances de trésorerie de Maytronics Ltd pour 627 k€ et d'avances conditionnées pour 360 k€.

Le ratio Endettement net / Fonds propres (« gearing ») s'élève à 81% au 31 décembre 2012 profitant de l'amélioration de la trésorerie et du retour au bénéfice.

Pour plus d'information, le Conseil vous invite à vous référer à l'annexe des comptes sociaux, jointe au rapport des commissaires aux comptes.

IV. Ventilation des dettes fournisseurs

Conformément aux articles L-441-6-1 et D-441-4 du Code de Commerce, nous vous informons que le solde total des dettes fournisseurs hors groupe au 31 décembre est ventilé par date d'échéance comme suit :

	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Non échues	370 k€	511 k€
Echues depuis moins de 30 jours	63 k€	81 k€
Entre 30 et 90 jours	29 k€	22 k€
Echues depuis plus de 90 jours (contentieux)	94 k€	86 k€
TOTAL	556 k€	700 K€

Les dettes fournisseurs envers les autres sociétés du groupe font l'objet de délais de règlement spécifiques et représentent au 31 décembre 2012 un montant de 3.105 k€ contre 2.720 k€ à fin 2011.

V. Prise de Participations financières

Les fermetures entreprises en 2008 et 2009 des sociétés MG Iberica (Espagne), Safeblue et MG Brazil (Brésil), sont toujours en cours à la clôture 2012. Pour mémoire les comptes de ces filiales sont établis en valeur liquidative et les actifs comptabilisés au sein de MG International relativement à ses filiales sont enregistrés à leur valeur recouvrable.

La liquidation judiciaire de la filiale Adamant Technologie (Suisse) se poursuit et devrait être close dans le courant de l'année 2013.

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'année 2012.

VI. Résultats financiers du Groupe MG international au 31 décembre 2012

Depuis le 1^{er} janvier 2009, MG International SA ne produit plus de comptes consolidés.

En effet, la société bénéficie de droit de l'exception dite des « petits groupes » visée aux articles L233-17 2° et l'article R 233-16 du Code de commerce aux termes desquels les sociétés tenues en principe d'établir des comptes consolidés sont exemptées de l'obligation d'établir et de publier de tels comptes et d'établir un rapport sur la gestion du groupe lorsque l'ensemble constitué par une société et les entreprises qu'elle contrôle ne dépasse pas pendant deux exercices successifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés deux des trois seuils suivants :

- Total du bilan : 15.000.000 euros ;
- Montant net du chiffre d'affaires : 30.000.000 euros ;
- Nombre moyen de salariés permanents : 250.

VII. Evolutions prévisibles

La fidélisation des clients conquis au cours des deux derniers exercices sur les segments des robots nettoyeurs de piscines et couvertures automatiques constitue un des principaux objectifs de la société sur la prochaine saison.

La poursuite du déploiement de la politique marketing fortement orientée vers les relations avec les revendeurs devrait permettre la réussite de cet objectif et contribuer à la poursuite de l'augmentation de la part de marché sur ces deux segments.

Dans un contexte économique global qui reste incertain, les équipes de Maytronics France s'attacheront

également au cours des mois à venir à poursuivre le modèle de croissance mis en place depuis trois ans qui a permis un retour à la rentabilité notamment à travers une bonne maîtrise des charges fixes.

A mi-mars 2013, le carnet de commande cumulé atteint près de 9,5 M€ pour un niveau de charges stable par rapport à 2012.

L'effort d'innovation se poursuivra sur l'ensemble des activités :

- Aqualife devrait continuer d'axer ses activités vers le développement de solutions innovantes et économiques pour l'utilisateur final
- Le plan de R&D robots au niveau du groupe reste très ambitieux avec pour objectif l'ouverture de nouveaux segments de marché à court terme
- Le développement de l'alarme de piscine de quatrième génération, retardé par de mauvaises conditions climatiques devrait entrer dans sa phase terminale dans les prochaines semaines permettant une présentation au marché lors des salons de fin d'année
- Poséidon continuera de proposer des améliorations permanentes de ses solutions de détection de noyades dans les bassins à usage collectif

Les objectifs principaux de l'exercice 2013 sont donc la poursuite de la croissance d'une part, et la confirmation du retour à une rentabilité positive d'autre part dans un marché incertain et très concurrentiel. Cette pérennisation de la rentabilité devant notamment permettre d'envisager le début du remboursement à Maytronics Ltd des avances financières et commerciales antérieurement consenties.

L'atteinte de ces objectifs restent évidemment soumise à la réalisation d'un niveau d'activité soutenu sur les business units Poséidon et Alarmes de piscine, qui sont les plus contributives à la marge, mais également soumises à des aléas dans la demande des utilisateurs finaux d'une part et dans les décalages de chantiers de construction d'autre part.

VIII. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 373 k€.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice au poste « Report à nouveau ».

Le poste « Report à nouveau » passerait ainsi de :

- Report à nouveau avant affectation du résultat 2012	- 12.542 k€
- Résultat de l'exercice 2012	<u>373 k€</u>
- Solde du Report à nouveau après affectation	- 12.169 k€

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts nous vous rappelons les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2009 (12/2009)	Néant	-	-
2010 (12/2010)	Néant	-	-
2011 (12/2011)	Néant	-	-

IX. Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comptabilisent 25.724 € de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

X. Opérations sur le capital

Aucune opération sur le capital n'a été réalisée au cours de l'exercice 2012.

XI. Liste des mandats des administrateurs

Administrateurs et Directeurs Généraux de MG International SA au 31 décembre 2012

Pour mémoire Monsieur Offer Shachar a démissionné de ses fonctions de Président Directeur Général de MG International en date du 26 juin 2012. Il a été remplacé par Monsieur Yuval Beeri aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et par Monsieur Vincent Quéré aux fonctions de Directeur Général.

Au 31 décembre 2012, le conseil d'Administration est composé de :

- Yuval Beeri, coopté par décision du conseil d'administration en date du 2 janvier 2009 ratifiée par l'AGO du 14 mai 2009 renouvelé par l'AGO du 30 juin 2011
- La société Maytronics Ltd, société de droit Israélien, représentée par M.Menahem Maymon
- Olivier Chareyron nommé par l'AGE du 18 mars 2005 renouvelé par l'AGO du 30 juin 2011
- Monsieur Eyal Tryber nommé par l'AGO du 26 juin 2012

M. Yuval Beeri est par ailleurs :

- CEO de Maytronics Ltd
- CEO and Chairman de Maytronics US
- Administrateur de Maytronics Australia

M. Eyal Tryber est par ailleurs :

- CEO and Chairman de Maytronics Australia
- Administrateur de Maytronics US

M. Olivier CHAREYRON est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée depuis le 2 février 2004 en qualité de Responsable de Production et de Qualité ; ce contrat est maintenu avec sa rémunération propre. L'Assemblée générale avait constaté que ce contrat correspondait bien à un emploi effectif conformément à l'article L 225-22 al 1 du Code de Commerce.

Maytronics Ltd, société de droit israélien ayant son siège à Kibbutz yizreel, Israel, représentée par M. Menahem Maymon (également administrateur de Maytronics US et de Maytronics Australia), a été nommée administrateur de la société MG International, par l'Assemblée Générale du 24 avril 2008, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

XII. Recherche et développement

Le groupe se situe sur un marché en perpétuelle évolution, nécessitant un fort investissement en matière de « recherche et développement ». Sur l'activité sécurité des piscines collectives (Poséidon) la société consacre chaque année près de 15% de son chiffre d'affaires aux dépenses de R&D.

Au titre de l'exercice 2012 les activités de recherche et développement ont permis la poursuite ou la réalisation de différents projets :

- Couvertures : l'exercice a été marqué par l'amélioration et la fiabilisation des gammes existantes (notamment la gamme *Hydro inside*) et la recherche de process de fabrication permettant d'atteindre l'objectif finalisation (montage des pré-séries, tests en conditions réelles d'utilisation...) et la fiabilisation de la nouvelle technologie de motorisation des couvertures automatiques basée sur l'énergie hydraulique. Les premières couvertures utilisant la technologie *Hydro by Aqualife* ont été installées courant mars 2012.
- Alarmes de piscine : le groupe s'est appuyé sur son bureau d'étude en Israël pour préparer la sortie de l'alarme de piscine de quatrième génération. A cet effet, le groupe s'est doté d'un bassin d'essai identique à celui installé au Laboratoire National d'Essai (LNE) et comprenant un tunnel de soufflerie pour les essais au vent.
- Poséidon : l'année a été marquée par l'achèvement du nouveau logiciel de détection basé sur la technologie « plug & play » qui doit permettre d'accroître le volume d'activité en adressant de nouveaux segments de marché et en offrant une gamme de réponses techniques et budgétaires élargie.

XIII. Actionnariat et Cours de bourse

Composition de l'actionnariat au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, la répartition du capital de la société MG International SA est la suivante :

- Maytronics Limited :	58,12%
- Autres actionnaires au nominatif :	1,61%
- Flottant :	40,27%

Nous vous rappelons que les filiales contrôlées par notre société ne détiennent aucune action de notre capital social.

De la même manière, les salariés de la société ne détiennent aucune action au nominatif à l'exception de M. Chareyron, administrateur.

Evolution du cours de bourse

L'année a débuté au cours de 1,94 euros ; suite à l'annonce de la cessation des activités d'Adamant et des résultats de l'exercice le cours a fortement diminué fluctuant entre 0,60 et 0,90 euros de fin mars jusqu'à la fin du mois d'août.

Après un rebond lié à l'annonce des résultats semestriels, le cours s'est ensuite fixé au cours du dernier quadrimestre aux alentours de 1 euro fluctuant très faiblement dans de faibles volumes d'échanges. Cette tendance s'est confirmée depuis le début de l'année 2013.

Cotation du titre MG International sur Alternext
Code valeur : ISIN FR0010204453

Options d'achats ou de souscription d'actions

Conformément à l'article L.225-184 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice aucune opération au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées aux mandataires sociaux et au personnel n'a été réalisée.

XIV. Contrôle des commissaires aux comptes

Nous vous signalons que les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, visées à l'article L. 225-38, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et des exercices antérieurs, font l'objet d'un rapport que nos commissaires aux comptes vous soumettront.

Nos commissaires aux comptes relatent dans leur rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de leur mission.

Pour le Conseil d'administration, le Président

Annexe 1

Tableau relatif aux résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices (art. R225-102 du Code de commerce)

	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois
Capital social	430 004	430 004	344 004	344 004	344 004
Nombre d'actions	4 300 039	4 300 039	3 440 039	3 440 039	3 440 039
Résultat global des opérations effectives (en K€)					
Chiffre d'affaires HT	16 211	12 389	8 032	5 813	5 196
Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	48	-1 764	-1 792	-3 696	-2 047
Impôts sur les bénéfices (*)	-201	-137	-166	-72	-1 986
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	373	-9 837	-1 221	-1 484	-11 682
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<i>(*) Les impôts négatifs correspondent au crédit d'impôt recherche et au carry-back</i>					
Résultat des opérations, réduit à une seule action (en € par action)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissement et provisions	0,06	-0,38	-0,47	-1,05	-0,02
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	0,09	-2,29	-0,35	-0,43	-3,40
Dividende net versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel (**)					
Nombre de salariés	48	49	35	28	29
Montant de la masse salariale	2 267	2 118	1 850	1 390	1 847
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 024	927	772	664	844
<i>(**) hors personnel temporaire et mandataires sociaux non salariés</i>					

Annexe 2

Tableau récapitulatif des délégations de de compétences et de pouvoirs relatives aux augmentations de capital accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
30 juin 2010	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de la Société ou à certaines catégories d'entre eux dans la limite de 10% du capital social.	30 août 2013	Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette délégation
30 juin 2010	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social.	30 août 2013	Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette délégation
30 juin 2010	Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder à une émission de capital réservée aux salariés en vertu des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du trav dans la limite de 167.821 euros de nominal.	30 août 2012	Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette délégation